

# Compte-rendu

**Conseil Communautaire**  
**16 juillet 2020 - 20 heures 00**  
**A Lapeau**



**L'an deux mille vingt, le 16 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DUBOIS, Président.**

**Nombre de conseillers en exercice : 40**

**Date de convocation : 09 juillet 2020**

## **PRESENTS**

**Délégués titulaires** : M. DUBOIS Francis, Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. AUMONT David, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOINET Jean, Mme BOUILLON Ludivine, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. FERRE Charles, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUIMPIER Brigitte, M. LACROIX Laurent, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VERGRUGGE Dominique, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier.

**Délégué suppléant** : Mme SAGE-PRANCHERE Marcelle.

## **ABSENTS EXCUSES**

M. CHAUMEIL Romain, Mme GUICHON Marion.

## **1 – Installation du Conseil Communautaire.**

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Francis DUBOIS, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués des communes membres de la Communauté de Communes, déclare installés ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires (T : titulaire, S : suppléant) :

<b>EGLETONS</b>	Monsieur	FERRE	Charles	T
	Madame	DUBOUCHAUD	Patricia	T
	Monsieur	DATIN	Yves	T
	Madame	GUIMPIER	Brigitte	T
	Monsieur	CONTINSOUZA	Nicolas	T
	Madame	PEYRAT	Denise	T
	Monsieur	TAGUET	Jean-Marie	T
	Madame	RIVET	Murielle	T
	Monsieur	CASSEZ	Didier	T
	Madame	BOUILLON	Ludivine	T
	Monsieur	POP	Ion Octavian	T
	Madame	CARRARA	Annie	T
	Monsieur	AUMONT	David	T
	Monsieur	VILLA	Olivier	T
	Madame	VIDAL	Dany	T

	Monsieur	LACROIX	Laurent	T
ROSIERS-D'EGLETONS	Monsieur	BRETTE	Gérard	T
	Madame	AMOREIRA	Jeanne-Marie	T
	Monsieur	BOINET	Jean	T
	Madame	PAREL	Audrey	T
MARCILLAC LA CROISILLE	Monsieur	BACHELLERIE	Jean-Louis	T
	Madame	AUDEGUIL	Agnès	T
MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	Monsieur	BESSEAU	Jean-Claude	T
	Monsieur	COQUILLAUD	Nicolas	T
MOUSTIER-VENTADOUR	Monsieur	PETIT	Christophe	T
	Monsieur	MOREL	Serge	S
SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	Monsieur	CHAUMEIL	Romain	T
	Monsieur	FONTAINE	Guillaume	S
LAPLEAU	Monsieur	DUBOIS	Francis	T
	-	-	-	S
DARNETS	Monsieur	ROSSIGNOL	Philippe	T
	Monsieur	MAGIMEL	Alain	S
SOUDEILLES	Monsieur	LAFON	Jean-François	T
	Monsieur	ROUCHES	Gilles	S
CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	Monsieur	VALADOUR	Jean-Pierre	T
	Madame	TAUTOU	Bernadette	S
SAINT-HILAIRE-FOISSAC	Madame	BOURRIER	Annette	T
	Madame	CHARBONNEL	Sylvie	S
SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	Madame	GUICHON	Marion	T
	Madame	SAGE-PRANCHERE	Marcelle	S
LA FAGE -SUR- SOMBRE	Monsieur	VERBRUGGE	Dominique	T
	Madame	LIEDTS	Marie-Hélène	S
LA CHAPELLE SPINASSE	Monsieur	CARTIER	Philippe	T
	Monsieur	CHASSAGNARD	Patrick	S
PERET-BEL-AIR	Madame	COURTEIX	Nadine	T
	Madame	VIROLLE	Sabine	S
LAVAL SUR LUZEGE	Monsieur	LANOIR	Jean-Noël	T
	Monsieur	MASSOULINE	Olivier	S
LE JARDIN	Monsieur	GONCALVES	Jean-François	T
	Monsieur	BERGEAL	Gilles	S
SARRAN	Madame	AUDUREAU	Agnès	T
	Monsieur	LOUCHART	Arnauld	S
CHAUMEIL	Madame	FRAYSSE	Marie	T
	Monsieur	LACHAUD	Jean-Michel	S
MEYRIGNAC L'ÉGLISE	Monsieur	MENUET	Jean-François	T
	Monsieur	HAGHE	Jean-Paul	S

Le doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, M. Jean BOINET, préside la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Le compte-rendu est adopté par 36 voix pour et 3 abstentions.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**
- **MME LUDIVINE BOUILLON EST DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

## **2 – Election du Président.**

Le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean BOINET, lance l'appel à candidature au poste de Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Suite à la déclaration de candidature de Monsieur Francis DUBOIS, le doyen invite le Conseil à procéder au vote à bulletin secret :

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et Monsieur Jean-Pierre VALADOUR

- Candidat : Francis DUBOIS

- Nombre de bulletins : 39

- Bulletins blancs ou nuls : 10

- Suffrages exprimés : 29

- Majorité absolue des suffrages exprimés : 15

A obtenu :

- Francis DUBOIS : 29 voix

***Monsieur Francis DUBOIS est élu Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

## **3 – Détermination du nombre de Vice-Présidents et élection du Bureau.**

M. le Président rappelle les dispositions prévues à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le bureau de l'E.P.C.I. est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci, arrondi à l'entier supérieur.

Le Président propose que le bureau communautaire soit composé :

- du Président,
- de huit Vice-Présidents.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et deux abstentions :***

- ***Valide*** la proposition du Président,

- ***Approuve*** la composition du Bureau et l'élection de huit Vice-Présidents.

## **4 – Election des Vice-Présidents.**

M. le Président lance l'appel à candidature aux postes de Vice-Présidents de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Le Président fait procéder au vote à bulletin secret pour attribuer successivement les fonctions du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup> Vice-Président.

**. 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des ordures ménagères et déchets assimilés et de l'habitat.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : M. Charles FERRE

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 12
- Suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

A obtenu :

- M. Charles FERRE : 27 voix

***M. Charles FERRE est élu 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des politiques territoriales (Contrat de Pays, Fonds Européens, Schéma de Cohérence Territoriale, PNR) et de la Communication.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : M. Jean-Louis BACHELLERIE

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

A obtenu :

- M. Jean-Louis BACHELLERIE : 31 voix

***M. Jean-Louis BACHELLERIE est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des finances et du développement économique.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : M. Jean-Claude BESSEAU

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

A obtenu :

- M. Jean-Claude BESSEAU : 30 voix

***M. Jean-Claude BESSEAU est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des travaux, de l'urbanisme et de l'environnement (eau, assainissement, GEMAPI).**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : M. Jean-Noël LANOIR

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 15
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- M. Jean-Noël LANOIR : 24 voix

***M. LANOIR Jean-Noël est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'enfance jeunesse.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : Mme Denise PEYRAT

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

A obtenu :

- Mme Denise PEYRAT : 32 voix

***Mme Denise PEYRAT est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des affaires culturelles et patrimoniales, du tourisme, du sport et de la vie associative.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidats : M. Jean BOINET et M. Olivier VILLA

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

- M. Jean BOINET : 20 voix
- M. Olivier VILLA : 10 voix

***M. Jean BOINET est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 7<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des affaires sociales.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : Mme Patricia DUBOUCHAUD

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 16
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

A obtenu :

- Mme Patricia DUBOUCHAUD : 23 voix

***Mme Patricia DUBOUCHAUD est élue 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**. 8<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des ressources humaines.**

- Assesseurs : Mme Brigitte GUIMPIER et M. Jean-Pierre VALADOUR
- Candidat : M. Jean-François LAFON

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 19
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

A obtenu :

- M. Jean-François LAFON : 20 voix

***M. Jean-François LAFON est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.***

**5 – Lecture de la Charte de l’Elu local**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, M. le Président procède à la lecture et à la distribution de la charte de l'élu local et des articles portant sur les droits et obligations des élus communautaires.

**6 – Délégation du Conseil Communautaire au Président**

M. le Président expose au Conseil les dispositions du code général des collectivités territoriales (articles L.5211-9 et L.5211-10) permettant au Conseil communautaire de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences. Il est précisé que le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Communautaire des décisions prises dans le cadre de cette délégation et que le Conseil Communautaire peut toujours mettre fin à cette délégation.

Dans le souci de faciliter l'administration des affaires intercommunales,

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour et une abstention :***

- ***Décide de confier au Président, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :***

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux et les supprimer le cas échéant ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 10 000 € ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements dans les limites des montants prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 €.

## **7 – Indemnités des élus membres du Bureau communautaire**

### ➤ **INDEMNITES DU PRESIDENT**

Il revient au Conseil Communautaire de déterminer les indemnités de fonction affectées au Président dans la limite du plafond indemnitaire fixé par l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

- Considérant que la population de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

#### ***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **Décide** d'attribuer à M. Francis DUBOIS, Président de la Communauté de Communes, l'indemnité de fonction suivante :

*48,75 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale, correspondant à un montant brut mensuel de 1896,08 €.*

*La date d'effet de la présente délibération est fixée au 16 juillet 2020.*

*Les indemnités seront imputées à l'article 6531.*

*L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.*

➤ **INDEMNITES DES VICE-PRESIDENTS**

Il revient au Conseil Communautaire de déterminer les indemnités de fonction affectées aux Vice-Présidents dans la limite du plafond indemnitaire fixé par l'article L. 2123-23 du Code Général des collectivités territoriales relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales.

- Considérant que la population de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer à M. Charles FERRE, M. Jean-Louis BACHELLERIE, M. Jean-Claude BESSEAU, M. Jean-Noël LANOIR, Mme Denise PEYRAT, M. Jean BOINET, Mme Patricia DUBOUCHAUD, M. Jean-François LAFON, Vice-Présidents de la Communauté de Communes, l'indemnité de fonction suivante :  
20,63 % de l'indice brut 1027 de la Fonction Publique Territoriale.

La date d'effet de la présente délibération est fixée au 16 juillet 2020, correspondant à un montant brut mensuel de 802,38 €.  
Les indemnités seront imputées à l'article 6531.

L'indemnité de fonction sera revalorisée automatiquement par rapport à l'indice de la Fonction Publique.

## **8 – Mise en place des commissions**

➤ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

M. le Président présente au Conseil les modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui doit comporter, avec le Président de la Communauté de Communes, Président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants (article L.1411-5 du 22 du Code Général des Collectivités Territoriales) à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

M. le Président invite les élus à faire part du dépôt des listes et fait procéder au vote.

Liste présentée :

<b>Membres Titulaires :</b>	<b>Membres Suppléants :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Jean-Claude BESSEAU</li><li>- Jean-Noël LANOIR</li><li>- Charles FERRE</li><li>- Gérard BRETTE</li><li>- Philippe ROSSIGNOL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Christophe PETIT</li><li>- Jean-François LAFON</li><li>- Jean-Pierre VALADOUR</li><li>- Jean-François GONCALVES</li><li>- Jean-François MENUET</li></ul>

- Nombre de bulletins : 39
- Bulletins blancs ou nuls : 4

- Suffrages exprimés : 35

**A l'issue du scrutin, sont élus les membres de la Commissions d'Appel d'Offres suivants :**

- **membres titulaires :**

- M. Jean-Claude BESSEAU,
- M. Jean-Noël LANOIR,
- M. Charles FERRE,
- M. Gérard BRETTE,
- M. Philippe ROSSIGNOL ;

- **membres suppléants :**

- Christophe PETIT,
- Jean-François LAFON,
- Jean-Pierre VALADOUR,
- Jean-François GONCALVES,
- Jean-François MENUET.

➤ **COMMISSION DES FINANCES :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission des Finances*.

Le Président précise que les membres de cette Commission appartiendront de fait à la *Commission Transfert de charges*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission des Finances, les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :**

- Jean-Claude BESSEAU
- Nicolas CONTINSOUZA
- David AUMONT
- Jeanne-Marie AMOREIRA
- Jean-Pierre VALADOUR
- Marion GUICHON
- Charles FERRE
- Maryse VITRAC (*conseillère municipale de Montaignac St Hippolyte*).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION DES TRAVAUX, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de l'Environnement,**

*les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :*

- Jean-Noël LANOIR
- Yves DATIN
- Ludivine BOUILLON
- Laurent LACROIX
- Gérard BRETTE
- Serge MOREL
- Philippe ROSSIGNOL
- Etienne ROGER (conseiller municipal de Chaumeil)
- Caroline CLEMENT (conseillère municipale de Moustier Ventadour)
- Fernand ZANETTI (conseiller municipal de Rosiers d'Egletons)
- Marie-Catherine GOLUCKI (conseillère municipale de Meyrignac l'Eglise)
- Laurent GUILLAUME (conseiller municipal de Laval sur Luzège).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Accueil et Développement Economique : Artisanat, Commerce, TPE, PME, Agriculture et Tourisme.*

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,*** désigne membres de la *Commission Accueil et Développement Economique les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :*

- Jean-Claude BESSEAU
- Nadine COURTEIX
- Nicolas CONTINSOUZA
- David AUMONT
- Christophe PETIT
- Marie FRAYSSE
- Dany VIDAL
- Agnès AUDUREAU
- Jean-Louis BACHELLERIE
- Jean-Marie TAGUET
- Thierry PEYRICHOUX (conseiller municipal de Moustier Ventadour).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION ENFANCE JEUNESSE :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Enfance Jeunesse.*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission Enfance Jeunesse les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :**

- Denise PEYRAT
- Annie CARRARA
- Brigitte GUIMPIER
- Ion Octavian POP
- Agnès AUDEGUIL
- Jean-François LAFON
- Nicolas COQUILLAUD
- Sabine VIROLLE
- Coralie BARATAULT (conseillère municipale de Moustier Ventadour)
- Elodie DETOUR (conseillère municipale de Darnets)
- Christiane MAS (conseillère municipale de Meyrignac l'Eglise)
- Marie-Catherine GOLUCKI (conseillère municipale de Meyrignac l'Eglise)
- Clarisse GALET (conseillère municipale d'Egletons).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Ressources Humaines*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission Ressources Humaines les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :**

- Jean-François LAFON
- Patricia DUBOUCHAUD
- Murielle RIVET
- Annie CARRARA
- Brigitte GUIMPIER
- Denise PEYRAT
- Marion GUICHON
- Jean-Pierre VALADOUR
- Jean BOINET
- Julien PEREON (conseiller municipal de Meyrignac l'Eglise)
- Christiane MAS (conseillère municipale de Meyrignac l'Eglise).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION POLITIQUES TERRITORIALES ET COMMUNICATION :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Politiques Territoriales et Communication*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,** désigne membres de la Commission Politiques Territoriales et Communication les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :

- Jean-Louis BACHELLERIE
- Nadine COURTEIX
- Ion Octavian POP
- David AUMONT
- Annette BOURRIER
- Arnauld LOUCHART
- Thomas BOONE (conseiller municipal de Lafage sur Sombre)
- Jean-Marie CHASTAGNOL (conseiller municipal de Chaumeil)
- Caroline CLEMENT (conseillère municipale de Moustier Ventadour).

Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.

➤ **COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES ET PATRIMONIALES, TOURISME, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la Commission Affaires Culturelles et Patrimoniales, Tourisme, Sport et Vie Associative.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,** désigne membres de la Commission Affaires Culturelles et Patrimoniales, Tourisme, Sport et Vie Associative les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :

- Jean BOINET
- Olivier VILLA
- Brigitte GUIMPIER
- David AUMONT
- Christophe PETIT
- Jean-Pierre VALADOUR
- Marie FRAYSSE
- Jean-Marie TAGUET
- Nicolas COQUILLAUD
- Dominique VERBRUGGE
- Arnault LOUCHARD
- Sabine VIROLLE
- Thomas BOONE (conseiller municipal de Lafage sur Sombre)
- Jacqueline FLAPPER (conseillère municipale de Moustier Ventadour)
- Fabienne AGNOUX (conseillère municipale de Rosiers d'Egletons)
- Jean-Claude TALBERT (conseiller municipal de Rosiers d'Egletons)
- Mathieu OLIVEIRA (conseiller municipal d'Egletons)
- Laurent GUILLAUME (conseiller municipal de Laval sur Luzège)
- Justine RABIER (conseillère municipale de Montaignac St Hippolyte)
- Natacha FREITAS (conseillère municipale de Sarran).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION CADRE DE VIE, HABITAT, ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Cadre de Vie, Habitat, Ordures Ménagères et Déchets assimilés*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission Cadre de Vie, Habitat, Ordures Ménagères et Déchets assimilés les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :**

- Charles FERRE
- Yves DATIN
- Nadine COURTEIX
- Didier CASSEZ
- Jean-Pierre VALADOUR
- Ludivine BOUILLON
- Laurent LACROIX
- Ion Octavian POP
- Agnès AUDEGUIL
- Audrey PAREL
- Jean-Michel LACHAUD
- Philippe ROSSIGNOL
- Gérard BRETTE
- Jean-François GONCALVES
- Jean-Claude BESSEAU
- Thierry PEYRICHOUX (conseiller municipal de Moustier Ventadour)
- Bernard MAS (conseiller municipal de Moustier Ventadour)
- Jean-Paul HAGHE (conseiller municipal de Meyrignac l'Eglise)
- Maryse VITRAC (conseillère municipale de Montaignac St Hippolyte).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES :**

M. le Président fait un appel aux candidatures pour la constitution de la *Commission Affaires Sociales*.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne membres de la Commission Affaires Sociales les élus communautaires et conseillers municipaux (en application de l'article L5211-40-1 du CGCT) suivants :**

- Patricia DUBOUCHAUD
- Agnès AUDEGUIL
- Annie CARRARA
- Murielle RIVET
- Denise PEYRAT

- Annette BOURRIER
- Jean BOINET
- Jean-François LAFON
- Martine BERNOLIN (conseillère municipale de Moustier Ventadour)
- Yvonne CIJS (conseillère municipale de Laval sur Luzège)
- Natacha FREITAS (conseillère municipale de Sarran)
- Hervé JOLY (conseiller municipal de St Yrieix le Déjalat)
- Catherine BOUDRIE (conseillère municipale de St Yrieix le Déjalat).

*Le Président de la Communauté de Communes étant de plein droit membre de chaque Commission de travail.*

## **9 – Elections des représentants dans les organismes extérieurs**

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs.

### ➤ **SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE HAUTE-CORREZE VENTADOUR**

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Haute Corrèze Ventadour.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- désigne les 5 délégués titulaires suivants :***

***M. Francis DUBOIS,  
M. Jean-Louis BACHELLERIE,  
M. Jean-Claude BESSEAU,  
M. Jean BOINET,  
M. Charles FERRE,***

***- désigne les 5 délégués suppléants suivants :***

***Mme Agnès AUDUREAU,  
Mme Marie FRAYSSE,  
M. Jean-François GONCALVES,  
M. Jean-Noël LANOIR,  
M. Jean-Pierre VALADOUR.***

### ➤ **SYMA A 89**

M. le Président informe le Conseil de la nécessité de désigner 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au SYMA A 89.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- désigne les 6 délégués titulaires suivants :***

***M. Francis DUBOIS,  
M. Jean-Claude BESSEAU,  
M. Jean BOINET,  
M. Jean-Noël LANOIR,  
M. Charles FERRE,***

**M. Philippe CARTIER,**

**- désigne les 3 délégués suppléants suivants :**

**M. Jean-Louis BACHELLERIE,**

**M. Jean-Pierre VALADOUR,**

**M. Christophe PETIT.**

➤ **SYNDICAT MIXTE DU PNR MILLEVACHES :**

M. le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil Communautaire que, dans la mesure où la Communauté de Communes de Ventadour adhère au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Communautaire, d'élire des représentants de la Communauté de Communes pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR.

Il convient de désigner trois délégués titulaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 38 voix pour et une abstention :**

**- désigne les 3 délégués titulaires suivants :**

**Mme Nadine COURTEIX,**

**Mme Marie FRAYSSE,**

**M. Romain CHAUMEIL.**

➤ **OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

M. le Président informe le Conseil qu'il est nécessaire d'élire 4 délégués pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au sein de l'Office de Tourisme Communautaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**- désigne les 4 délégués suivants :**

**Mme Agnès AUDUREAU,**

**M. Jean-Louis BACHELLERIE,**

**M. Jean BOINET,**

**Mme Marie FRAYSSE.**

➤ **COMITE CONSULTATIF DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES HAUTES TERRES CORREZIENNES ET DE VENTADOUR**

M. le Président informe le Conseil que les statuts du Syndicat mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour prévoient la création d'un Comité consultatif chargé de travailler sur le Pays d'art et d'histoire. Les propositions de ce Comité seront ensuite rapportées pour validation au Comité syndical et/ou au Bureau syndical par le Vice-Président en charge de la compétence « Pays d'art et d'histoire ».

La Communauté de Communes doit élire 4 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de ce Comité.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- désigne les 4 délégués titulaires suivants :***

***Mme Denise PEYRAT,  
M. Jean BOINET,  
M. Jean-Louis BACHELLERIE,  
M. Jean-Pierre VALADOUR,***

***- désigne les 2 délégués suppléants suivants :***

***M. Nicolas COQUILLAUD,  
M. Dominique VERBRUGGE.***

➤ **SYTTOM 19**

M. le Président rappelle que, suite à la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers est assurée directement par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a décidé (comme le SIRTOM auparavant) d'adhérer au SYTTOM 19 et de lui transférer la compétence du transport et du traitement des ordures ménagères.

L'article 6 des statuts du SYTTOM 19 en définit l'administration par un comité composé des délégués des syndicats ou EPCI adhérents. Il convient ainsi de désigner deux délégués titulaires, disposant chacun d'une voix, et deux suppléants, appelés à représenter la Communauté de Communes au sein du Comité syndical.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :***

***- désigne les 2 délégués titulaires suivants :***

***Mme Nadine COURTEIX,  
M. Charles FERRE,***

***- désigne les 2 délégués suppléants suivants :***

***M. Jean-Pierre VALADOUR,  
Mme Patricia DUBOUCHAUD.***

➤ **MISSION LOCALE**

Le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'élire 2 délégués pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières à la Mission Locale d'insertion des jeunes de l'arrondissement de Tulle.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- désigne les 2 délégués suivants :***

***M. Jean-François GONCALVES,  
Mme Denise PEYRAT.***

➤ **SEML « CORREZE EQUIPEMENT »**

M. le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'élire un délégué pour représenter la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières à la Société d'Economie Mixte Locale Corrèze Equipement.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- désigne le représentant suivants :***

***M Jean-Claude BESSEAU.***

➤ **SYNDICAT MIXTE DORSAL**

M. le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2017, par laquelle ce dernier a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au syndicat mixte DORSAL, dans le cadre du déploiement du réseau FTTH.

En vertu de l'article 10.1 des statuts du syndicat DORSAL, le Conseil communautaire doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes au sein du Comité syndical.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***- Désigne les délégués suivants pour siéger au comité syndical de DORSAL :***

➤ ***Titulaire : M. Jean-Louis BACHELLERIE ;***

➤ ***Suppléant : M. Francis DUBOIS.***

➤ **EGLETONS HABITAT**

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2016 approuvant le rattachement de l'Office Public de l'Habitat du Pays d'Egletons à la Communauté de Communes et l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2018 approuvant la nouvelle dénomination de l'Office : Egletons Habitat.

Il informe le Conseil qu'il convient désormais de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au Conseil d'administration, à savoir :

- ✓ six conseillers communautaires ;
- ✓ une personnalité ayant la qualité d'élu d'une autre collectivité ;
- ✓ deux délégués extérieurs urbanisme, logement, environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales ;
- ✓ un représentant d'association « insertion ou logement de personnes défavorisées ».

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :***

✓ *en tant que conseillers communautaires :*

***M. Charles FERRE,  
Mme Annie CARRARA,  
M. Yves DATIN,  
Mme Murielle RIVET,***

**M. Jean-Noël LANOIR,**  
**Mme Dany VIDAL,**

- ✓ *En tant que délégué extérieur en matière de financement des politiques du logement :*

**M. Franck HOSPITAL,**

- ✓ *En tant que délégué extérieur en matière d'affaires sociales :*

**M. Daniel VIGOUROUX,**

- ✓ *En tant que personnalité ayant la qualité d'élu d'une autre collectivité :*

**Mme Liliane VILLALBA,**

- ✓ *En tant que représentant d'association « insertion ou logement de personnes défavorisées » et d'associations caritatives :*

**M. Philippe ROSSIGNOL.**

➤ **LYCEE PIERRE CARAMINOT ET COLLEGE ALBERT THOMAS**

M. le Président informe qu'en application du décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition des Conseils d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, la Communauté de Communes dispose de représentants au sein des Conseils d'Administration : un délégué pour le Lycée Pierre Caraminot et un délégué avec voix consultative pour le Collège Albert Thomas.

M. le Président invite le Conseil communautaire à désigner ses représentants.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***  
***- désigne le délégué pour le Conseil d'administration du Lycée Pierre Caraminot suivant :***

***M. Jean-François GONCALVES,***

***- désigne le délégué avec voix consultative pour le Conseil d'administration du Collège Albert Thomas suivant :***

***Mme Annie CARRARA.***

➤ **COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE RELATIVE A LA  
TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE**

Monsieur le Président expose que la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte introduit en son article 198 la création d'une Commission Consultative Paritaire entre tout Syndicat exerçant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE) et l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre, disposant ou non de la compétence en matière d'énergie.

### **Prérogatives de la commission :**

- Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données,
- Elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des EPCI concernés, ces derniers disposant d'au moins un représentant.
- Elle est présidée par le Président de la FDEE 19 ou son représentant et se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.
- Un membre de la commission, nommé par les EPCI, est associé à la conférence départementale d'investissement présidée par Monsieur le préfet, dite « loi NOME ».

### **Composition de la commission :**

La commission comprend un nombre égal de délégués de la Fédération et de représentants des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement dans le périmètre de la Fédération.

Légalement, chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. Eu égard au nombre d'EPCI concernés, la FDEE 19 propose que chaque EPCI à fiscalité propre désigne un(e) seul(e) représentant(e) et un(e) suppléant(e)

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose de désigner pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire visée à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**M. Jean-Marie TAGUET comme titulaire,**

**M. Gérard BRETTE comme suppléant.**

### ***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- *Compte tenu de l'adéquation entre le nombre de candidats et le nombre de postes à pourvoir, **prend acte** de la désignation de M. Jean-Marie TAGUET comme représentant titulaire et M. Gérard BRETTE comme représentant suppléant de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au sein de la commission consultative paritaire mise en place par la FDEE 19.*

## **10 – Aides économiques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19**

Mme Elodie GAILLAC, Directrice Générale des Services, rappelle que par délibération en date du 10 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine permettant la mise en place de dispositifs d'aides économiques à destination des entreprises et exploitants agricoles du territoire.

Cette convention a été signée le 7 juin 2019 et de nombreux dossiers ont d'ores et déjà pu bénéficier d'un soutien financier de la Communauté de Communes.

Cependant, la crise sanitaire liée au « COVID-19 » a entraîné un ralentissement considérable de l'économie de la Région Nouvelle-Aquitaine et du territoire de la

Communauté de Communes. En effet, les mesures prises par le gouvernement concernant la lutte contre la propagation du virus covid-19 ont limité la possibilité d'ouverture de la plupart des commerces et réglementé les déplacements de la population.

La mise en œuvre de ces mesures a entraîné de lourdes conséquences sur l'activité économique et financière de toutes les entreprises.

Face à cette situation préoccupante, la Communauté de Communes a décidé de réagir en urgence en mobilisant tous les moyens utiles. Dans ce contexte, une réunion de concertation avec l'ensemble des Maires du territoire a été organisée le 3 mai dernier pour échanger sur les leviers d'actions de la Communauté de Communes.

Ainsi, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel intitulé « Coup de pouce à ma trésorerie » qui a pour objectif de :

- soutenir les TPE relevant du commerce, de l'artisanat et des services, les associations employeuses du territoire et les professions libérales les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus,
- soulager leur trésorerie en atténuant le poids de leurs charges fixes courantes,
- les accompagner vers une reprise de leur activité plus sereinement,
- faciliter le redémarrage de l'économie locale grâce à une trésorerie moins tendue,
- contribuer au maintien des commerces et services de proximité et des emplois sur le territoire.

Ce dispositif vise à prendre en charge 50 % des dépenses courantes (loyer, impôts fonciers, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, eau, électricité, fluides ...). L'aide, plafonnée à 1 500 €, est modulée en fonction de la situation de l'entreprise pendant la crise.

Une enveloppe prévisionnelle de près de 240 000 € a été débloquée.

De plus, parmi ses nombreuses mesures d'urgence, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'abonder un fonds de prêt de solidarité et de proximité mis en place par l'Association Initiative Nouvelle-Aquitaine destiné à financer le besoin en trésorerie des TPE à très court terme, découlant de la crise COVID-19. Chaque EPCI de la Nouvelle-Aquitaine a été invité à abonder ce fonds de prêt à raison de 2 € par habitant. Il a donc été également décidé de participer à ce dispositif régional dont la participation pour la Communauté de Communes s'élèverait à près de 22 500 €. Il est précisé qu'à l'issue du dispositif, ces fonds seront remboursés à la Communauté de Communes.

Ainsi, il est proposé de modifier l'annexe 3 de la convention signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine, par l'ajout de ces deux dispositifs liés à la crise COVID 19.

Ainsi, Mme Elodie GAILLAC précise qu'il est nécessaire de procéder à un avenant à la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour ajouter ces deux dispositifs liés à la crise COVID 19.

M. le Président informe qu'une enveloppe de près de 263 000 € a été prévue au budget.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII « Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation » et aux aides aux entreprises, signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **Approuve** le règlement d'intervention de l'aide exceptionnelle COVID-19 intitulée « Coup de pouce à ma trésorerie »,
- **Approuve** la convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine avec l'association Initiative Nouvelle-Aquitaine,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au financement de ces dispositifs,
- **Autorise** M. le Président à signer ledit avenant et ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**11 – Demande de subvention DETR pour des travaux de voirie sur la ZA de Tra le Bos**

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières dispose, depuis le 1er janvier 2017, de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de l'ensemble des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique » sur son territoire.

En vertu de l'article 9 de ses statuts, la Communauté de Communes dispose de la compétence « création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire », soit les voies d'accès aux zones d'activités économiques.

M. le Président informe le Conseil qu'en complément des travaux de voirie du programme 2019, il s'avère nécessaire, pour l'année 2020, de réaliser les travaux suivants sur la ZA de Tra le Bos, pour un montant de 10 697,75 € HT :

- Purges,
- Remise à niveau des accotements,
- Reprise ponctuelle des enrobés,
- Signalisation.

M. le Président propose de solliciter une subvention au titre de la DETR pour un montant de 3 744,21 €, soit 35% des dépenses HT.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- Etat (DETR) : 3 744,21 €
- Communauté de Communes : 6 953,54 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les travaux de voirie sur la ZA de Tra le Bos tels que présentés ci-dessus,
- **Déclare** d'intérêt communautaire la voirie correspondant à cette opération,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** M. le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

## **12 – Point d’information – Décision prise dans le cadre de l’ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020**

L’ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l’exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l’épidémie de Covid-19 prévoit que le Président de l’EPCI exerce, pendant la période d’urgence sanitaire, par délégation, l’ensemble des attributions de l’organe délibérant, à l’exception des matières suivantes (art. L. 5211-10 du CGCT) : vote du budget, institution et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ; approbation du compte administratif ; décisions sur la modification de la composition, du fonctionnement et de la durée de l’EPCI ; adhésion à un syndicat mixte ou un autre établissement public ; délégation de la gestion d’un service public ou encore les dispositions portant orientation en matière d’aménagement de l’espace, d’équilibre social de l’habitat et de politique de la ville.

Le Président de l’EPCI doit informer les conseillers communautaires des décisions prises dans le cadre de ses attributions dès leur entrée en vigueur et en rendre compte lors de la prochaine réunion de l’organe délibérant.

La Communauté de Communes avait lancé en 2017 un groupement de commandes pour les transports collectifs d’une durée totale de 3 ans. Or, le marché arrive à son terme le 31 août prochain.

Compte tenu des difficultés à organiser un Conseil Communautaire dans le contexte de crise sanitaire, et afin de permettre aux communes qui souhaitaient rejoindre le groupement de délibérer en juin et de pouvoir lancer la consultation dès le début du mois de juillet, le Président a pris une décision pour reconduire un nouveau groupement de commandes.

Comme pour le précédent, la Communauté de Communes assure les fonctions de coordonnateur du groupement.

La consultation est en cours et le marché débutera au 1<sup>er</sup> septembre 2020 pour une durée d’un an, reconductible 2 fois.

## **13 – Date et lieu des prochaines réunions**

Prochain Conseil Communautaire le lundi 27 juillet 2020 à 20h00, à la salle d’activité du site touristique du Vendahaut, à Lapeau.

Commission d’appel d’offres pour le groupement de commandes transports le 27 juillet à 15h30 au siège de la Communauté de Communes, à Lapeau.

Commission des finances : 20 juillet à 18h00, au siège de la Communauté de Communes, à Lapeau

\*\*\*\*\*